

**Département des
HAUTES-ALPES**
**Arrondissement
de BRIANCON**

MAIRIE DE VILLARD SAINT PANCRACE
EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance Ordinaire du 2 octobre 2019

Date de la

Convocation :

26 septembre 2019

Date d'Affichage :

4 octobre 2019

Objet : Délibération n° 2019-108

Association les Loustics : avenant à la convention de mise à disposition d'un véhicule pour la livraison de repas.

**L'an deux mille dix-neuf, le deux octobre à vingt heures trente,
le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire à
la Mairie sous la présidence de M. Sébastien FINE, Maire.**

Conseillers en exercice : 15 - Présents : 13 – Nombre de pouvoirs : 2

Sont présents : MM. FINE Sébastien, MASSON Jean-Pierre, ARNAUD Patricia, AUGIER Laëtitia, GRANET Céline, ROUX Catherine, MOYA Nadine, CORDIER Eveline, ARNAUD Cyril, PESQUE Caroline, PERRINO Charles, CHEVALLIER Jacques, ARDUIN Sylvie.

Sont représentés : CAZAN Alexandre par PESQUE Caroline, CORDIER Georges par ARNAUD Patricia.

Absents excusés : MM. CAZAN Alexandre, CORDIER Georges.

Mme MOYA Nadine a été élue secrétaire de séance.

Vu la délibération n° 2017-053 en date du 29/05/2017 relative à la mise à disposition d'un véhicule à l'association les Loustics pour la livraison de repas à destination de la crèche « La Durance » située à Briançon,

CONSIDERANT qu'il convient de réviser les tarifs qui s'appliquent à cette mise à disposition de véhicule,

VU le projet d'avenant à la convention passée entre la commune et l'association les Loustics ci-annexé,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **DONNE** un avis favorable à l'exposé de M. le Maire
- **APPROUVE** les termes du projet d'avenant à la convention annexé à la présente délibération.
- **AUTORISE** M. le Maire à signer cet avenant avec l'association les loustics.

Ainsi fait et délibéré les jour mois et an susdits.

Pour copie conforme

Le Maire,

Sébastien FINE